



Sociologie pragmatique

Baudouin Dupret

► To cite this version:

Baudouin Dupret. Sociologie pragmatique : Ethnométhodologie et analyse de conversation. L. Cadiet. Dictionnaire de la justice, PUF, pp.1245-1248, 2004. halshs-00179909

HAL Id: halshs-00179909

<https://shs.hal.science/halshs-00179909>

Submitted on 17 Oct 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sociologie pragmatique – Ethnométhodologie et analyse de conversation

Mots-clefs : *praxéologie – ethnométhodologie – analyse de conversation – Garfinkel – Sacks – Sudnow – Wieder – Atkinson – Drew – Maynard – Komter – Matoesian – Lynch – Bogen – Pollner – Holstein – Cicourel – Travers*

Corrélat : *anthropologie – cross examination – plea bargaining – interprétation – jury – langage judiciaire – sociologie judiciaire*

On entend généralement par sociologie pragmatique toute sociologie portant sur l'action. Pareille sociologie peut consister en l'élaboration d'une théorie de l'action dans sa généralité. Elle s'entend aussi de l'analyse des mécanismes des actions singulières considérées à partir de sources empiriques. En ce sens, le terme « sociologie praxéologique » convient mieux pour désigner la démarche qui s'intéresse aux pratiques en elles-mêmes et pour elles-mêmes, plutôt que comme ressources explicatives de schèmes généraux et abstraits. Tel est le propre de la démarche de l'ethnométhodologie (EM) et de l'analyse de conversation (AC).

Dans cette perspective sociologique, issue des travaux de Garfinkel (*Studies in Ethnomethodology*, 1967) et Sacks (*Lectures on Conversation*, 1995), plusieurs analyses ont porté de manière détaillée sur l'activité juridique et judiciaire. Elles ne visent pas tant à identifier les défaillances des pratiques juridiques au regard d'un modèle idéal ou d'une règle formelle qu'à décrire les modes de production et de reproduction, l'intelligibilité et la compréhension, la structuration et la manifestation publique de la nature structurée du droit et des différentes activités qui lui sont liées. Ainsi, les démarches EM et AC se sont attachées à voir comment les activités s'organisent et comment les gens s'orientent par rapport aux structures de ces activités qui se donnent à lire et sont lues de manière largement routinière et non problématique. Prendre le droit au sérieux ne vise ici ni le droit des règles maintenues dans leur abstraction formelle, ni le droit des principes indépendants de leur contexte d'utilisation, mais le droit en action, le droit de la pratique des règles de droit et de leurs principes d'interprétation.

Certaines des meilleures études de facture EM ou AC sur le droit ont été regroupées dans l'ouvrage de Travers & Manzo. Un de leurs thèmes récurrents est celui de la moralité de la cognition, vocable qui vise le jugement de congruence amenant les acteurs sociaux à décider de la normalité ou de l'anormalité d'une situation. Dans une étude consacrée à un procès pour viol, Matoesian montre comment l'usage d'une multitude de ressources linguistiques et séquentielles permet de créer une disjonction entre les activités et attitudes que l'on peut attendre d'un membre d'une catégorie. Dans une veine comparable, l'étude de Sacks sur l'évaluation par la police du caractère moral des prévenus permet de saisir comment tout le travail d'évaluation des faits, objets et personnes opère à partir de la typicalité de situations « routinisées ».

L'attention accordée par l'EM et l'AC aux pratiques et à leur contexte permet d'éclairer la nature avant tout routinière de l'activité formalisatrice des professionnels du droit. Le travail des juristes consiste pour l'essentiel en une formalisation des catégories qui sont mobilisées dans la narration des faits qu'opèrent clients, prévenus et témoins. A l'inverse, le travail des parties non professionnelles au procès consiste souvent à échapper à l'imputation de culpabilité procédant de ce travail de qualification. Ainsi, comme le montre Watson (*in* Travers & Manzo), les processus de catégorisation qui jalonnent le chemin aboutissant à une décision de justice peuvent être considérés comme des moyens pour les personnes impliquées

de donner une motivation à leur acte et, ce faisant, d'allouer et de négocier l'incrimination, la culpabilité, la responsabilité et, en conséquence, les causes de justification et d'excuse.

Garfinkel (*in* Turner, *Ethnomethodology*, 1974) s'est assez tôt intéressé à l'activité des jurés, parce qu'elle lui donnait un accès à l'étude des déploiements du sens commun, mais aussi parce qu'elle laissait à voir comment les membres d'un groupe social donné sont à la fois contraints par le contexte institutionnel dans lequel ils interagissent et participent à la confection de ce même contexte. C'est cette capacité des gens à s'appuyer sur des schémas sous-jacents servant à produire un sens partagé de la réalité sociale qui constitue l'objet principal de l'ouvrage de Wieder sur l'usage de règles non écrites dans un établissement de réinsertion pour toxicomanes, où l'on voit comment un ensemble flou de maximes de conduite servent elles-mêmes de base pour observer, décrire et rendre compte de l'action.

Analyse conversationnelle du droit

C'est toutefois à l'AC que l'on doit l'essentiel des travaux d'inspiration EM ayant porté sur le droit. Le livre d'Atkinson et Drew porte principalement sur la retranscription d'audiences d'un tribunal statuant sur des désordres communautaires en Irlande du Nord. Il traite surtout de questions AC de type classique, tels les tours de parole et la séquentialité, et sur la description détaillée d'actions verbales typiques du contexte judiciaire : *cross examination*, accusations, justifications et excuses.

Une deuxième étude AC sur le langage en contexte judiciaire est celle de Maynard. L'auteur y décrit les critères mis en œuvre par les participants à la procédure du *plea bargaining* pour déterminer ce qui est essentiel ou non dans le cours de leur action. Il cherche également à promouvoir l'étude détaillée des modes opératoires de cette procédure, montrant comment un certain nombre de ses caractéristiques tiennent avant tout à son organisation interne. Il observe aussi comment les participants procèdent à de fréquents changements d'alignement qui traduisent la variété des formes organisationnelles dans lesquelles ils s'inscrivent et l'étendue des réponses utilisées pour faire face aux contraintes structurelles de la situation et en tirer un parti pratique.

Komter s'est intéressée à l'interaction entre juges et prévenus dans les procès pénaux aux Pays-Bas. Il s'agit d'une étude AC qui porte sur les dilemmes et paradoxes auxquels accusés et magistrats doivent faire face et qu'ils doivent résoudre. Ce travail, qui souligne la dimension morale du jeu judiciaire, décrit les dilemmes –intérêt et crédibilité, conflit et coopération, reproche et sympathie, moralité et contrainte – dans lesquels sont plongés les accusés qui sont invités à exprimer leurs remords et tentés de diminuer l'ampleur de leur responsabilité, mais restent toujours sous le coup du soupçon d'agir de manière intéressée et non sincère.

Matoesian s'est intéressé au langage des tribunaux dans les procès pour viol. Dans *Reproducing Rape*, il traite en détail des questions de tours de parole, de séquences de réparation, de séquences d'objection, de tours multiples et de silence, de syntaxe des séquences de question-réponse et de construction et mise en œuvre langagière du pouvoir. Dans *Law and the Language of Identity*, il démonte minutieusement l'interaction linguistique dans les débats judiciaires d'un célèbre procès pour viol aux Etats-Unis. On voit ici comment le langage constitue et transforme la preuve, les faits et les règles en objets pertinents du savoir juridique, décrivant ainsi comment se construisent la cohérence et l'incohérence des témoignages ou comment la preuve est produite par l'accumulation de questions successives faisant ressortir l'incongruité de faits en apparence banals. Il décrit aussi les mécanismes de

l'intertextualité, qui permet aux parties de négocier les imputations identitaires et catégorisations morales de soi-même et d'autrui ainsi que l'ordonnement hiérarchique et la force probante des sources textuelles.

Ethnométhodologie et ethnographie du travail juridique

Analysant les auditions de la commission parlementaire chargée d'enquêter sur l'affaire Iran-Contra, Lynch et Bogen décrivent comment des règles procédurales, tout en ne déterminant jamais à l'avance le cours exact des activités censées suivre leurs instructions, restent en même temps toujours pertinentes d'un point de vue pratique pour la menée de ces activités. Ils soulignent l'importance de la mise en œuvre d'une capacité pratique à produire des comptes rendus narratifs raisonnables et convaincants venant contester le récit imposé par l'accusation. D'autres développements portent sur les usages pratiques de la mémoire dans le contexte d'auditions ou d'interrogatoires. Bien que portant sur l'interaction méthodiquement produite par les participants, cette étude va au-delà de l'ambition AC classique et s'attache à décrire l'utilisation effective de ressources juridiques, culturelles et discursives.

Dans une tradition plus phénoménologique, Pollner étudie les modes pratiques de déploiement du raisonnement ordinaire et, entre autres, des postulats de cohérence, de détermination et de non-contradiction de la réalité dans le contexte de tribunaux américains de circulation routière. Ses analyses montrent ainsi que les disjonctions dans les descriptions de mêmes événements sont résolues, non pas en mettant sur un pied d'équivalence toutes ces multiples « narrations », mais en identifiant les conditions d'observation « exceptionnelles » qui prévalaient au moment de l'événement contesté. Dans une même ligne, Holstein entreprend d'explorer la question de l'usage de classifications telles que « malade mental » et, en particulier, les postulats sur lesquels se fondent les jugements portant sur la santé mentale des gens, de même que les contraintes et intentions propres à l'institution dans laquelle ces jugements prennent place.

La démarche qui entend recourir à l'EM et à l'AC au profit d'une respecification de l'objet des études socio-juridiques s'inscrit dans un courant particulier, l'étude ethnographique du travail, qui s'intéresse plus particulièrement à l'étude de l'organisation pratique de l'activité professionnelle. La recherche de Cicourel sur la justice des mineurs procédait déjà de ce souci ethnographique dans l'accomplissement d'une démarche qu'on pourrait qualifier de proto-EM. Mais l'étude réellement pionnière alliant sensibilités EM et ethnographique est celle de Sudnow sur les « crimes normaux » (*Social Problems*, 1965), qui s'attache à démontrer comment la normalité est construite à partir des caractéristiques typiques prêtées aux situations habituellement rencontrées dans le travail et attendues d'elles. S'intéressant au travail de qualification juridique, il montre comment les catégories doivent être saisies à partir du travail de catégorisation lui-même. La seule monographie spécifiquement consacrée au travail juridique envisagé d'un point de vue EM est l'œuvre de Travers, qui porte sur l'activité d'un cabinet d'avocats pénalistes. Voyant dans le droit le produit d'une construction sociale, il montre l'intérêt d'analyser dans le détail tous les épisodes particuliers du travail juridique et de l'interaction avocat-client. Mais il ajoute ensuite que l'étude du droit en action montre que le constructivisme des juristes n'échappe pas à l'effet de contraintes qui s'imposent à eux. Rejoignant ici la critique adressée aux sociologues du droit de ne pas être en mesure de rendre compte du contenu de la pratique juridique, Travers montre que le droit n'est pas tant une institution remplissant un certain nombre de fonctions dans la société qu'un ensemble de pratiques sociales se déroulant dans le contexte de sociétés complexes.

Il n'existe pas beaucoup d'études en langue française étudiant le droit du point de vue de l'EM et de l'AC. Certains travaux de Dulong sur l'aveu ou le témoignage peuvent s'y rattacher. On citera aussi une étude de Serverin et Bruxelles portant sur le déploiement organisé du contrôle social en contexte judiciaire. Enfin, un numéro de la revue *Droit & Société* a regroupé plusieurs contributions de chercheurs engagés dans l'étude praxéologique des pratiques juridiques et judiciaires, en contexte policier (Komter), dans la formation des magistrats (Zappulli), dans les interrogatoires du Parquet (Dupret) aussi bien qu'en matière de police de proximité (Matoesian et Coldren).

Bibliographie

Atkinson J.M. et Drew P., *Order in Court: The Organization of Verbal Interaction in Courtroom Settings* Londres, Macmillan, 1979

Holstein J.A., *Court-Ordered Insanity: Interpretive Practice and Involuntary Commitment*, New York, Aldine De Gruyter, 1993

Komter M., *Dilemmas in the Courtroom: A Study of Trials of Violent Crime in the Netherlands*, Mahwah, Lawrence Erlbaum Associates, 1998

Lynch M. et Bogen D., *The Spectacle of History: Speech, Text, and Memory at the Iran-contra Hearings*, Durham, Duke University Press, 1996

Matoesian G., *Reproducing Rape: Domination Through Talk in the Courtroom*, Chicago, University of Chicago Press, 1993

Matoesian G., *Law and the Language of Identity: Discourse in the William Kennedy Smith Rape Trial*, New York, Oxford University Press, 2001

Maynard D.W., *Inside Plea Bargaining: The Language of Negotiation*, New York, Plenum Press, 1984

Pollner M., *Mundane Reason: Reality in Everyday and Sociological Discourse*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987

Travers M. et Manzo J.F., eds., *Law in Action: Ethnomethodological and Conversation Analytic Approaches to Law*, Aldershot, Dartmouth/Ashgate, 1997

Travers M., *The Reality of Law: Work and Talk in a Firm of Criminal Lawyers*, Aldershot, Dartmouth/Ashgate, 1997

Voir aussi

Cicourel A., *The Social Organization of Juvenile Justice* New York, John Wiley & Sons, Inc., 1968

Droit et Société (« Le droit en action et en contexte. EM et CA dans la recherche juridique »), dossier coordonné par B. Dupret, n° 48, 2001

Dulong R., *Le Témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Ed. de l'EHESS, 1998

Serverin E. et Bruxelles S., *Actions et interactions dans l'institution judiciaire* (sous la dir. d'A. Varinard), Paris, Ed. du CNRS, 1982

Wieder D.L., *Language and Social Reality: The Case of Telling the Convict Code*, The Hague, Mouton, 1974